

CRITÈRES D'ADHÉSION

Il existe deux aspects :

- l'adhésion au syndicat ;
- la parution sur le site du syndicat en tant que praticien.

En ce qui concerne l'adhésion au syndicat :

Elle est possible dès le début de la formation en Médecine Symbolique.

Il n'y a pas de critères d'adhésion si ce n'est d'être en formation en Médecine Symbolique (l'adhésion est possible à tout moment).

Cette adhésion permet :

- d'obtenir un identifiant et un mot de passe pour accéder à l'espace professionnel mis en ligne ;
- d'organiser des salons soutenus matériellement par le syndicat ;
- d'adhérer à l'assurance RC négociée par le syndicat.

En ce qui concerne la parution sur l'annuaire des praticiens du site du syndicat

Elle n'est possible qu'une fois les cycles 1 (MSH) et 2 (MSC) terminés.

1) Lors d'une première parution :

Démarche globale :

- Dès le début des formations MSC, chaque stagiaire choisit 2 référents parmi les formateurs. Ces 2 référents vont l'aider à améliorer sa pratique afin qu'il puisse intégrer facilement le réseau des praticiens officiels.
- En fin de MSC, le praticien demande à figurer sur le site. Le syndicat étudie la candidature par une consultation du groupe de formateurs – et notamment les 2 référents – en Médecine Symbolique.

Puis il donne sa réponse qui peut se moduler selon trois niveaux :

- la candidature est acceptée sans réserve ;
- la candidature est acceptée sous réserve (demande d'évaluation, d'approfondissements technique ou personnel, etc.). Dans ce cas, **la personne devra se faire aider obligatoirement par ses deux formateurs référents** pour améliorer ses points faibles ;
- la candidature est refusée.

Tous les avis du syndicat sont motivés pour que la personne puisse corriger sa pratique.

2) Lors d'une autre parution :

Le candidat doit répondre aux critères décrits par le règlement intérieur, notamment en ce qui concerne la formation continue et la participation au réseau.